

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023.061 Séance du **DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Date de la convocation : Mardi 25 avril 2023
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET
Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET, RICHARD

5 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Dominique JOLIVET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Révision d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement

La révision de l'autorisation de programme n°2021-03 votée lors du dernier conseil municipal n'a pas pu être validée en raison de contraintes informatiques et a dû être rectifiée.

Or, il convient que les AP/CP soient votées en même temps que le budget. L'Autorisation de Programme susdite est donc présentée une nouvelle fois à l'assemblée délibérante, pour être intégrée au Budget Supplémentaire :

AP 2021-03 : Dynamisation du Centre Bourg

- Exercice de début d'AP : 2021
- Montant initial de l'AP : 3.299.800,00 € TTC

Montant AP 2022	Révision de l'AP 2023	Montant de l'AP ajustée en 2023	Réalisé antérieur au 01/01/23	CP 2023
3.243.136,00	+ 222.095,50	3.465.231,50	54.007,50	45.432,00

CP 2024	CP 2025	CP2026	CP 2027	CP 2028
324.284,00	1.475.468,40	1.117.011,20	217.728,40	231.300,00

2023.061

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'augmentation des crédits de l'AP 2021-03 à hauteur de 222.095,50 €.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la nouvelle répartition des CP suivant l'échéancier détaillé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 mai 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.